

**Commune de Notre-Dame de Bondeville**

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Le mardi quinze novembre deux mille vingt-deux, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Notre-Dame de Bondeville s'est réuni au lieu ordinaire des séances, sur convocation de Madame le Maire en date du huit novembre deux mille vingt-deux et sous sa présidence.**

Étaient présents : Myriam MULOT, Maire ; Christian FOSSOUL, Eloi DIARRA, Michèle GUEROUT, Marie-Hélène HANIVEL, Bernard BIANCO, Adjointes ; Louissette LECOQ, Georges BENAKOU, Elisabeth DURAND, Martine ROBERGE, Eric DURAND, Nathalie MOREL, Anne BENARD, Virginie BOTTAIS, David PERRAULT, Marc CHANTERIE, Alain QUIBEL, Patricia HAUCHARD, Stéphane DUPONQ, Sandrine BELHACHE-DIET, Jean-Philippe TANNAY, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Dieinaba SY ayant donné pouvoir à David PERRAULT ; Franck PETIT ayant donné pouvoir à Myriam MULOT ; Christel DELAMARE ayant donné pouvoir à Michèle GUEROUT ; Joël BENARD ayant donné pouvoir à Anne BENARD ; Philippe RICHIER ayant donné pouvoir à Christian FOSSOUL ; Chantal JARNIOU ayant donné pouvoir à Alain QUIBEL ; Lyes DAIBECHE ayant donné pouvoir à Sandrine BELHACHE-DIET.

Absent : Claude GOUPIL.

Secrétaire de séance : Christian FOSSOUL.

*Membres en exercice : 29 – Présents : 21 – Pouvoirs : 7. – Voix délibératives : 28*

**2022-99**

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DE SEINE-MARITIME  
POUR L'ORGANISATION D'UNE CLASSE DE DÉCOUVERTE À L'ÉCOLE VICTOR HUGO**

Dans le cadre des classes de découverte, 29 élèves de CM2 partiront en classe linguistique en Angleterre, dans le Centre de Grosvenor Hall (Kent) du lundi 27 mars 2023 au vendredi 31 mars 2023.

Située en REP et disposant d'une classe ULIS, l'école Victor Hugo est susceptible d'obtenir une aide auprès du Département de Seine-Maritime, pouvant s'élever à 4€/jour/élève.

Le coût global de cette classe linguistique est estimé à 12 800.10 €, auquel s'ajoutent les frais de passeport et/ou visa.

Bien que la Commune de Notre-Dame de Bondeville contribue au financement de ce voyage, à raison de 160 €/enfant, il convient de solliciter le Département pour l'attribution d'une aide s'élevant à 580.00 €.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Madame Myriam MULOT,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
par 28 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.**

Autorise Madame le Maire à solliciter une subvention de 580 €, au titre de la classe linguistique de l'école Victor Hugo, auprès du Département de Seine-Maritime.

*Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen (53 avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission au service de l'État.*

Publiée le :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217604743-20221116-2022-99-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2022



Madame le Maire,

Myriam MULOT